



Conception des aménagements cyclables : Développer la pratique du vélo au quotidien dans les territoires urbains et ruraux

Présentation

La pratique du vélo en France a progressé de manière significative ces dernières années, particulièrement dans les zones urbaines. Qu'il s'agisse d'une pratique utilitaire ou de loisirs, les habitants plébiscitent de plus en plus ce mode de transport efficace, bon pour la santé et non polluant.

Pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire, renforcer le pouvoir d'achat des habitants, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et à la décarbonation de la mobilité, faciliter l'accessibilité des commerces de proximité et des services publics, de nombreuses collectivités lancent des plans vélos et la création de nouveaux itinéraires cyclables visant à faciliter la pratique cyclable au quotidien.

L'État encourage ce déploiement des infrastructures cyclables (loi LOM, etc.), notamment en milieu urbain. Dans les territoires peu denses, le Fonds de mobilité active (AVELO), initié par l'ADEME, vise à soutenir le développement des infrastructures cyclables et à encourager l'usage du vélo comme mode de transport du quotidien, toutes tranches d'âges confondues.

Pourtant, l'effort porté sur les territoires moins denses (périphéries des petites/grandes villes, communes rurales) n'entraîne pas systématiquement une progression de la pratique du vélo. Certains habitants critiquent même parfois les aménagements réalisés, rendant difficile de justifier les investissements consentis pour le vélo !

Pour accompagner les territoires dans la conception de leurs aménagements cyclables, à la fois technique et réglementaire, cette formation s'adresse à tout professionnel, public, privé ou associatif, en charge de la conception, de l'ingénierie et de la gestion technique d'aménagement cyclable.

Elle englobe toutes les dimensions liées à la cyclabilité d'un projet d'aménagement et vise à relever les défis qu'impose l'insertion d'un itinéraire cyclable en ville et plus particulièrement en territoire peu dense.

Objectifs

- S'approprier la notion de cyclabilité comme cadre de réflexion général pour la conception des itinéraires cyclables;
- Connaître la réglementation applicable aux aménagements cyclables;
- Se familiariser avec l'outil incontournable du plan de circulation;
- Maîtriser les principales recommandations techniques pour la conception des aménagements cyclables;
- Intégrer à ses automatismes de travail une méthode favorisant cohérence et continuité du réseau cyclable.

Compétences visées

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Réaliser et analyser un plan de circulation;
- Concevoir et gérer un aménagement cyclable (déplacement, revêtement, stationnement, etc.);
- Appliquer les recommandations techniques et réglementaires pour son aménagement cyclable.

Organisation de la formation

Cette formation est dispensée en présentiel à Rennes dans les locaux de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR).

2 jours de formation répartis en 4 modules de 3,5h soit 14h de formation au total.

Le programme croise aspects techniques, réglementaires, retours d'expérience, mise en situation avec des quizz et travail sur un cas d'application. Une séquence immersive à vélo électrique est programmée le premier jour.

Des temps d'échanges et de discussions seront proposés tout au long de la formation. Les supports de formation seront mis à disposition des stagiaires.



Admission

Conditions d'admission

Une appréhension minimale des questions d'aménagement d'espace public.

Modalités d'inscription

Cette formation est éligible aux financements au titre de la formation professionnelle (hors C.P.F). Elle donne lieu à une attestation de participation certifiant votre présence à la formation. Lien vers le formulaire d'inscription : <https://forms.gle/YmuTPsCdo1aE3Zfx7>

Public cible

- Collectivités locales (directeurs de services, chargés de mission mobilités / vélo et marche, services techniques voirie-entretien),
- Architectes, urbanistes et paysagistes,
- Bureaux d'études en VRD (voirie et réseaux divers),
- Associations impliquées dans le domaine du vélo ou du suivi de projet,
- Chercheurs, doctorants.

Droits d'inscription

Tarif institutionnel (professionnel / mandat politique / associatif) : 900€

Tarif individuel (auditeur libre / financement personnel / doctorant hors IAUR) : 800 €

Doctorant IAUR : gratuit

Prestation hors champ d'application de la TVA.

Infos pratiques

- > Composante(s) : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Service Formation Continue et Alternance
- > Modalité d'enseignement : Formation continue



Programme

JOUR 1

- Présentation du contexte national et des acteurs de l'urbanisme cyclable
- Immersion à vélo sur le territoire rennais : la notion de sécurité subjective
- La notion de cyclabilité
- Réglementation : que disent le Code de l'Environnement et le Code de la Route ?
- Apaisement des rues : le plan de circulation
- Aménagements cyclables en mixité (en agglomération et hors agglomération) et retours d'expériences
- Les possibilités de cofinancement et de subventionnement d'un projet d'aménagement cyclable

JOUR 2

- Aménagements cyclables en site propre (en agglomération et hors agglomération) et retours d'expériences
- Les intersections cyclables : les principes et recommandations techniques
- Conception d'un programme d'aménagement cyclable